

DIRECTION DES ROUTES

SERVICE ÉTUDES ET GRANDS PROJETS

DOSSIER SUIVI PAR : XAVIER PRÉVOT

Tél.: 02.35.63.66.04 Fax: 02.35.63.66.01

E-mail: xavier.prevot@seinemaritime.fr

N/Réf.: XP/2018-02

Objet: Reports de circulation sur la RD 34

et la RD 6015

Rouen, le 1 4 MARS 2018

Monsieur Alban BRUNEAU

Conseiller Départemental du Canton du

Havre

Hôtel du Département Quai Jean Moulin

76101 ROUEN CEDEX 1

Monsieur le Conseiller Départemental,

Par courrier du 30 novembre 2017, vous appelez mon attention sur les conséquences, en termes de trafic, sur les routes départementales de l'existence de la barrière de péage sur l'autoroute A29 à EPRETOT et souhaitez connaître l'avancement des démarches évoquées au cours de la table ronde qui s'est tenue sur le sujet le 23 juin 2016.

Différentes pistes ont, en effet, été évoquées portant notamment sur le coût d'une mise en gratuité à titre expérimental pendant une période de 3 mois, l'étude d'une modification de la formule d'abonnement au péage, le lancement d'une étude globale de trafic nécessitant un large partenariat financier ainsi que sur les conditions d'interdiction des poids-lourds en transit sur la RD 6015.

Pour rappel, les premiers éléments de diagnostic, présentés lors de la table ronde, mettaient en évidence que le report de trafic sur l'A29 est déjà en place et que les gains en temps de parcours ne montraient pas un potentiel de report de trafic significatif sur l'autoroute.

Le Département n'intervenant qu'en accompagnement de ces réflexions, il n'a pas pris l'initiative d'entamer une démarche d'étude sur un des volets abordés.

Toutefois, le Département a d'ores et déjà engagé l'étude de requalification de la section de la RD 6015 entre YVETOT et HARFLEUR et prévoit un important investissement financier, estimé à 6,5 M€ sur la période 2017-2021.

En accompagnement de cet aménagement, le Département étudiera les conséquences en matière de circulation et envisagera une interdiction des poids-lourds en transit sur la RD 6015 à l'image de celle mise en place sur la section entre BARENTIN et YVETOT si l'étude de trafic met en évidence un gain significatif en termes de sécurité routière et de nuisances environnementales.

... / ...

À ce jour, il apparaît que le trafic de poids-lourds empruntant la RD 34 demeure faible, de l'ordre de 150 PL/jour en moyenne journalière annuelle pour les deux sens de circulation confondus et concerne très vraisemblablement la desserte locale nécessaire à la vie économique et les transports en commun sans trafic de transit significatif.

La RD 6015 est, quant à elle, apte à supporter le trafic actuel compris entre 650 et 850 poids-lourds par jour à l'approche du nœud d'Harfleur. Ce comptage de poids lourds intègre aussi les nombreux véhicules des entreprises locales, les transports publics et la desserte locale empruntant nécessairement cet axe.

Le Département vous tiendra informé de l'avancement de l'étude engagée concernant la requalification de la RD 6015.

Un courrier reprenant l'ensemble de ces éléments est également adressé à Madame Sophie HERVE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Département, Par délégation,

Alain BAZILLE Vice-Président

Chargé des Infrastructures, des Transports et des Ports